

## Le concours pour la reconstruction de l'hôtel de Ville de Paris (1872-1873), un échec pour l'architecte Jean-Louis Pascal

*The competition for the reconstruction of the Paris' Hôtel de Ville (1872-1873),  
a failure for the architect Jean-Louis Pascal*

*Der Wettbewerb um den Wiederaufbau des Pariser Rathauses (1872-1873), eine  
gescheiterte Hoffnung für den Architekten Jean-Louis Pascal*

**Anne Richard-Bazire**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lha/244>

DOI : 10.4000/lha.244

ISSN : 1960-5994

### Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

### Édition imprimée

Date de publication : 10 juin 2010

Pagination : 111-134

ISSN : 1627-4970

### Référence électronique

Anne Richard-Bazire, « Le concours pour la reconstruction de l'hôtel de Ville de Paris (1872-1873), un échec pour l'architecte Jean-Louis Pascal », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 19 | 2010, mis en ligne le 10 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/244> ; DOI : 10.4000/lha.244

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés à l'Association LHA

---

# Le concours pour la reconstruction de l'hôtel de Ville de Paris (1872-1873), un échec pour l'architecte Jean-Louis Pascal

*The competition for the reconstruction of the Paris' Hôtel de Ville (1872-1873),  
a failure for the architect Jean-Louis Pascal*

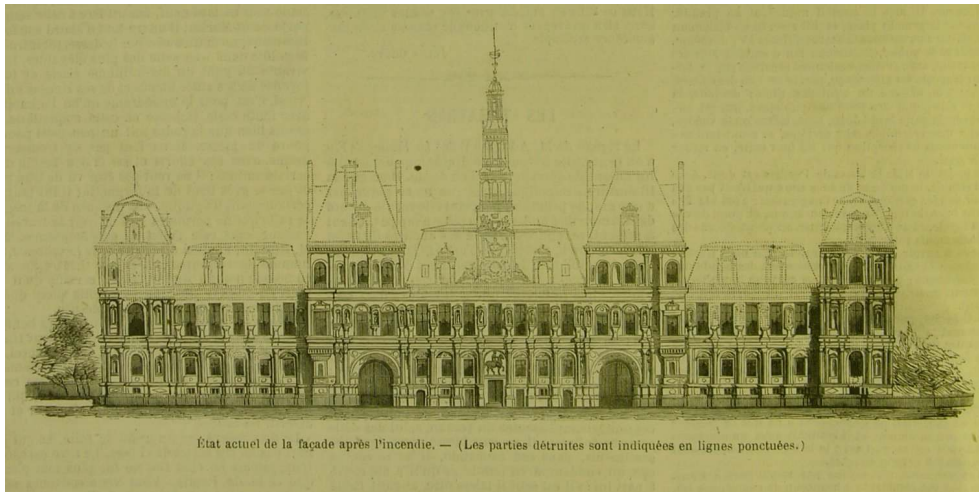
*Der Wettbewerb um den Wiederaufbau des Pariser Rathauses (1872-1873), eine  
gescheiterte Hoffnung für den Architekten Jean-Louis Pascal*

**Anne Richard-Bazire**

---

- 1 L'incendie du 24 mai 1871, survenu lors de la « semaine sanglante » (21-27 mai) durant laquelle les troupes d'Adolphe Thiers (1797-1877) pénétrèrent dans Paris et écrasèrent l'insurrection de la Commune, avait ravagé l'Hôtel de Ville de Paris (ill. 1).

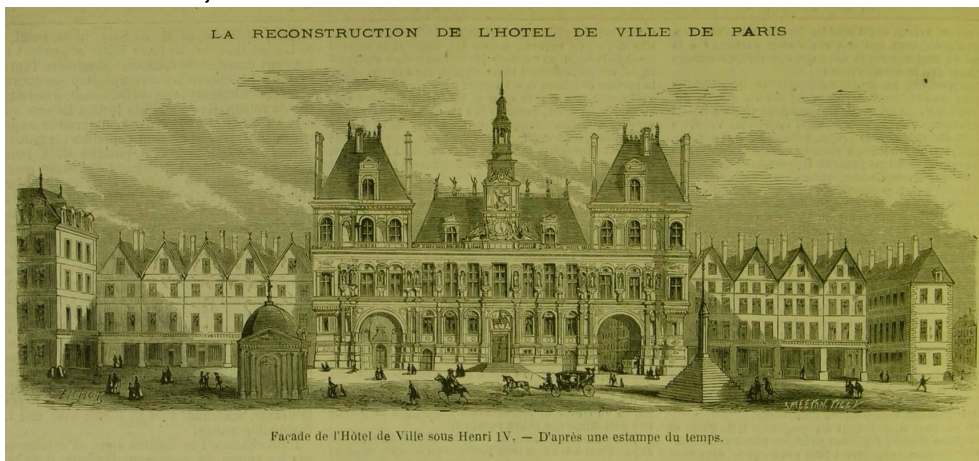
### III. 1 : État actuel de l'Hôtel de Ville de Paris après l'incendie de 1871.



L'illustration, n° 1568, 15 mars 1873, p. 183.

- 2 Adolphe Thiers devenu chef du gouvernement (août 1870) voulait qu'on réédifiât sans retard les monuments incendiés et le conseil municipal de Paris, tout nouvellement élu (29 et 30 juillet 1871), décida lors de sa deuxième séance du 10 août qu'il fallait « réédifier, sur son ancien emplacement, le Palais municipal, auquel se rattachent tant de souvenirs de notre histoire »<sup>1</sup>.
- 3 Le conseil municipal vota à l'unanimité de ses membres la mise en réserve d'une somme de trois millions pour les études préparatoires de la reconstruction de l'Hôtel de Ville<sup>2</sup>. Ces études furent confiées au conseil des travaux d'architecture. L'Hôtel de Ville était un monument hybride. Ancienne « Maison de Grève » achetée en 1357 par les officiers de la ville de Paris, autrement nommée « Maison aux piliers<sup>3</sup> », elle fut reconstruite deux siècles plus tard par Dominique de Cortone (ill. 2).

### III. 2 : Façade de l'Hôtel de Ville de Paris sous Henri IV.



L'illustration, n° 1568, 15 mars 1873, p. 183.

- 4 Lorsqu'on décide d'agrandir l'Hôtel de Ville sous Louis-Philippe, il est depuis longtemps insuffisant. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs architectes travaillant sur le concours pour la place Louis XV avaient dessiné de vastes édifices destinés à la municipalité ; mais l'Hôtel de Ville s'était toujours agrandi aux dépens des édifices voisins. Les services de la préfecture

de la Seine s'étaient installés dans les bâtiments de l'hospice du Saint-Esprit et dans l'église Saint-Jean-en-Grève. En 1835, le conseil municipal, sur proposition du préfet Rambuteau<sup>4</sup> (1781-1869), vote les quinze millions nécessaires à l'extension de l'Hôtel de Ville. Les travaux sont dirigés par Étienne Hippolyte Godde (1781-1869) et surtout par Jean-Baptiste Lesueur (1794-1883) « très érudit des monuments de la Renaissance ». Ils couvrent la cour d'une verrière, doublent l'étendue de la façade primitive par l'adjonction de deux ailes et construisent des bâtiments sur la rue de Rivoli, la place Lobau, le quai<sup>5</sup>. Cela ne suffit pas : dix ans plus tard, deux édifices annexes sont construits sur la place pour les services<sup>6</sup>.

- 5 En 1871, l'Hôtel de Ville est donc un monument composite : « L'ancien Hôtel de Ville, tel que nous l'avons tous connu, était absolument dépourvu d'unité : style Renaissance et architecture parlementaire, Moyen Âge et moderne, il était tout à la fois<sup>7</sup>. »
- 6 Deux questions se posèrent alors : sous quelle forme fallait-il ressusciter l'Hôtel de Ville et par quel moyen ?

## Restauration ou reconstruction

- 7 Le conseil des travaux d'architecture de la préfecture de la Seine, présidé par Charles Adolphe Alphand (1817-1891), directeur des travaux de Paris, avait été créé le 30 juin 1871. Il était chargé de donner son avis sur les programmes, les projets et devis des travaux, les concours ; il se composait des inspecteurs généraux des travaux, Théodore Ballu (1817-1885), Gabriel Davioud (1823-1881) et Auguste Joseph Magne (1816-1885), de l'architecte en chef du département et des chefs de division des beaux-arts et d'architecture<sup>8</sup>. Il se réunit le 6 septembre 1871 et fit des propositions que Louis Duc consigna dans un rapport<sup>9</sup>. Le choix devait se faire entre un projet « restreint », correspondant à la restauration de l'ancien édifice, dans un but représentatif uniquement, et un projet plus étendu, comprenant les salles de réception mais aussi l'appartement privé du préfet, le conseil municipal et les services administratifs, ce qui correspondait à une reconstruction agrandie de l'Hôtel de Ville :

Faut-il relever l'Hôtel de Ville, tel qu'il était avant l'incendie du 24 mai, c'est-à-dire de manière qu'il puisse contenir, réunis comme par le passé, les grands appartements de réception, l'appartement privé du préfet, le conseil municipal, ainsi que tous les services administratifs ? Faut-il au contraire, en conservant religieusement toutes les parties de l'ancien Hôtel de Ville de François 1<sup>er</sup>, pour les relier à celles que l'on conserverait de l'œuvre de MM. Godde et Lesueur, composer un édifice historique consacré principalement aux fêtes et réceptions municipales ?

<sup>10</sup>

- 8 Les partisans du projet restreint espéraient qu'en séparant les services administratifs, l'Hôtel de Ville fût moins « le point de mire des révolutions naissantes ». Le conseil des travaux pensait que « ce qu'on cherche à renverser, en pareille circonstance, c'est le magistrat qui dirige la cité et le conseil municipal qui en gère les intérêts ; il importe peu aux agitateurs de troubler les services administratifs »<sup>11</sup>. Dans ce cas, la Ville pensait à acquérir de l'Assistance publique les bâtiments du nouvel Hôtel-Dieu pour abriter l'ensemble des services ne trouvant pas place dans le bâtiment restauré, solution qui ne coûtait pas plus cher que la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Monument d'apparence et de représentation le soir, l'Hôtel de Ville serait transformé en musée d'histoire de la Ville, le jour. Restait la question du style. Ce « mariage forcé entre l'architecture de François 1<sup>er</sup>

et celle de Louis-Philippe » obligerait à inventer une architecture de transition pour les façades latérales. On aurait alors » une architecture de pure Renaissance sur la façade principale, de style moderne sur la façade postérieure et de style composé sur les façades latérales »<sup>12</sup>. À la tentation de détruire les parties de style Louis-Philippe (1773-1850) pour recréer un édifice entièrement Renaissance de style homogène, le conseil des travaux opposa la dignité municipale :

Lorsqu'il s'agit de monuments d'un caractère sérieux et destinés à écrire en quelque sorte l'histoire de la vie moderne, serait-il bien raisonnable d'élever à grands frais un édifice dont l'écriture architecturale serait autre que la nôtre ? Ne serait-on pas autorisé alors à comparer l'édilité parisienne à ces riches amateurs qui peuvent se donner le caprice d'une architecture de fantaisie ? [...] On serait parvenu à créer certainement un monument très curieux et très intéressant, comme le sont de leur côté le château de Blois ou celui de Pierrefonds [...] mais on y chercherait en vain le style noble et imposant que comporte la dignité municipale<sup>13</sup>.

- 9 La recherche de l'unité de style ne semblait donc pas devoir être imposée dans la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Ce fut aussi l'avis de la commission des beaux-arts<sup>14</sup> qui étudia le projet peu après :

Depuis quarante ans, les procédés de l'art se sont modifiés. Nous sommes moins enclins à l'imitation des styles historiques et plus soucieux de leur sincérité et du maintien de leurs proportions [...] À côté de l'architecture de la Renaissance, percée de vides si nombreux, à côté de ces colonnes, de ces niches, de ces statues, de ces nombreux reliefs [...] l'art moderne doit prendre un parti sobre, vigoureux, qu'il peut accuser, par la largeur des pleins, par la réserve des détails, les tendances de l'esprit positif, pratique de notre temps<sup>15</sup>.

- 10 Le conseil des travaux ne pouvait tout de même pas s'empêcher de considérer le projet réduit de l'Hôtel de Ville « comme une consécration victorieuse des faits de la Commune [...] l'indice de l'amoindrissement du prestige de la grande Cité aux yeux de la France et de l'Europe entière ». Le conseil accepta donc à l'unanimité le projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville « dans les conditions primitives où il a été construit, mais en y apportant les modifications et les améliorations jugées nécessaires pour le compléter »<sup>16</sup>. De là allaient naître toutes les ambiguïtés du concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville.
- 11 D'autres arguments étaient développés dans la presse, qui s'élevaient contre la reconstruction à l'identique de la façade du Boccador : « Quand on exige dans une reconstruction la reproduction exacte d'une façade, il faut que cette façade en vaille la peine, qu'elle ait un mérite quelconque. Tel n'est pas le cas de l'ancienne façade de l'Hôtel de Ville de Paris<sup>17</sup>. »
- 12 L'Hôtel de Ville avait été commencé par Dominique de Cortone (1465-1549) en 1532<sup>18</sup> et arrêté alors que seul un rez-de-chaussée s'élevait sur un soubassement élevé. L'absence d'argent et les guerres civiles firent suspendre les travaux pendant près d'un quart de siècle. Ils ne reprurent que sous Henri II (1519-1559). En 1606, sous Henri IV (1553-1610), Marin de la Vallée<sup>19</sup> construisit le premier étage, finit le pavillon de gauche et ajouta les colonnes formant avant-corps qui reçoivent les consoles renversées supportant les niches du premier étage. Il termine aussi la cour, appelée depuis « Louis XIV »<sup>20</sup>, qui n'avait alors qu'un étage. L'édifice est achevé en 1628, soit quatre-vingt-seize ans après sa fondation : « Le concours ainsi que son programme témoigne donc d'une absence entière de critique archéologique<sup>21</sup>. » Le programme demandait en définitive de restaurer une unité de style qui n'avait jamais existé. Quant à l'irrégularité des pavillons d'angle de l'ancien Hôtel de Ville, elle était due à la nécessité : au midi s'étendait la rue du Martroi,

qu'il fallait conserver et à laquelle conduisait l'arcade Saint-Jean hors de l'axe du pavillon. Au nord existait l'hôpital du Saint-Esprit et sa chapelle, mitoyenne de l'Hôtel de Ville, et dont l'ancienne porte avait été convertie en entrée pour l'Hôtel de Ville sous Henri IV. Il ne fallait pas la reproduire. Le programme était donc incohérent, tant sous le rapport de l'art que sous celui des exigences matérielles et administratives. En 1838, lors de l'agrandissement par Godde et Lesueur, les grandes baies des pavillons du Boccador furent réduites par l'addition d'arcs intérieurs. En effet, les crues successives de la Seine causées par l'endiguement du fleuve avaient entraîné l'exhaussement de la place de Grève. Ce remblaiement avait enfoui la moitié de la façade du Boccador. Il ne fallait donc pas suivre l'article II du programme : » La façade principale devra reproduire exactement l'ancienne façade du Boccador ». Ernest Bosc, qui avait intitulé à dessein son article de la *Gazette des architectes et du bâtiment* : » Qu'est-ce que la façade du Boccador ? »<sup>22</sup>, l'achevait par : » On n'habite pas la façade, mais l'intérieur de l'édifice. »

- 13 Après de longs débats, la commission et le conseil aboutirent aux propositions suivantes :
- 14 Reconstruire l'Hôtel de Ville en réunissant les appartements du préfet, le conseil municipal et les services administratifs.
- 15 Conserver la façade de Godde et Lesueur sur la place Lobau, respectée par l'incendie.
- 16 Reproduire religieusement l'édifice primitif, dit du Boccador, dans tous ses détails, ainsi que la cour, dite de Louis XIV, l'escalier de Marin de la Vallée, la salle du Trône, les tourelles en saillie et le campanile.
- 17 Établir en recul les bâtiments latéraux à droite et à gauche de l'édifice primitif, et accentuer par l'abaissement du comble des bâtiments latéraux la différence de style qui distinguait le vieil édifice de François 1<sup>er</sup> (1494-1547) de ses adjonctions successives<sup>23</sup>.
- 18 Une sous-commission de dix membres rédigea sur ces bases le programme de reconstruction de l'Hôtel de Ville : le recul de la façade pouvant être limité entre les anciennes tourelles et les pavillons d'angle, il fallait accentuer résolument la différence de style entre l'ancien édifice et les adjonctions ; il fallait que l'antique façade du Boccador soit moins absorbée qu'elle ne l'était par les anciennes constructions ; il fallait apporter à l'art moderne un style sobre et vigoureux à la fois ; élargir les bâtiments d'angle sur les côtés (côtés de la rue de Rivoli et du quai) d'environ trois mètres de chaque côté pour l'aménagement et l'agrandissement des bureaux, si cela était nécessaire ; il n'y avait pas lieu de déterminer le style qu'il conviendrait d'adopter pour relier l'ancienne façade aux nouveaux bâtiments<sup>24</sup>.

## La question du concours

- 19 C'est sur le mode de désignation de l'architecte de la reconstruction, que Louis Duc, au nom du conseil des travaux d'architecture, acheva son rapport :

Il résulte de la discussion qui s'engage à ce sujet entre les membres du conseil, que le projet à exécuter ne peut constituer, en fait, une création nouvelle comme composition, mais bien une restauration d'après des données connues, et qu'il s'agira surtout d'en coordonner les parties. L'intérêt de l'administration n'est donc pas de provoquer, par le fait de l'émulation d'un concours, la composition d'un projet de mérite, mais bien de trouver un architecte que ses œuvres passées et ses aptitudes reconnues désigneraient comme le plus propre à conduire à bonne fin un travail aussi difficile au double point de vue des besoins d'utilité publique qu'à celui des convenances artistiques<sup>25</sup>.

- 20 En effet quand on aborda la question du mode de désignation de l'architecte, les partisans de la nomination utilisèrent toute l'ambiguïté du programme pour accréditer leur thèse : le concours était une « longue et coûteuse entreprise que ne saurait justifier la restauration "à l'identique" »<sup>26</sup>. Le préfet de la Seine Léon Say (1826-1896) et son directeur des travaux Alphand étaient tout à fait hostiles au principe du concours. Nommée et présidée par le préfet, la commission administrative des beaux-arts, réunie du 15 septembre au 13 octobre 1871, développa, par la voix de son rapporteur, le conseiller municipal Émile Perrin, le même argument que Duc :

Du concours public peuvent sortir une idée nouvelle, une conception originale. Mais ici la tâche est définie à l'avance, enfermée dans un contour arrêté et précis. C'est affaire d'expérience, d'arrangement, de goût, d'érudition, de pratique consommée de l'art. L'invention n'en est point bannie, sans doute, mais elle y est réduite à un rôle secondaire<sup>27</sup>.

- 21 Même Charles Garnier, dont la plus belle œuvre était née grâce à un concours public, se déclarait contre, dans le cas de la reconstruction de l'Hôtel de Ville :

Un concours n'a vraiment sa raison d'être que lorsque les concurrents peuvent apporter des idées personnelles et originales et peuvent surtout présenter des projets d'aspects différents [...] Il n'en peut être ainsi de l'Hôtel de Ville, puisque des raisons importantes imposent aux concurrents des façades identiques et des compositions de plans en tout semblables<sup>28</sup>.

- 22 La précision obligée du programme rendait ici le concours public impossible et superflu. Félix Narjoux, qui en général approuvait la pratique du concours, n'était pas pour, dans ce cas particulier, qui, selon lui, ne correspondait ni à une restauration ni à une reconstruction :

Mais, il ne s'agit pas de reconstruire l'Hôtel de Ville puisque la majeure partie des bâtiments anciens doit être conservée ; il ne s'agit pas davantage d'une restauration, puisque, dans une certaine limite, il est nécessaire d'élever des bâtiments neufs ; [...] Le seul point du projet pour lequel le concours pourrait être adopté est l'étude du parti auquel devra s'arrêter l'architecte afin d'arriver à rattacher entre elles les constructions de la Renaissance et celles des temps modernes [...] Maintenant, pour faire un concours, il faut un programme [...] En toutes circonstances un tel programme est chose difficile ; mais par les temps que nous traversons, il est à peu près impossible. Un Hôtel de Ville est un monument essentiellement politique, or, en fait de régime politique, qui sait si celui qui nous régira au moment de la rédaction du programme sera le même que celui que nous aurons lors de la rédaction du projet, lors de l'exécution et de l'achèvement des travaux [...] La reconstitution de l'Hôtel de Ville est une œuvre exceptionnelle, dans laquelle l'architecte ne doit pas jouer seul un rôle, et qui a besoin de l'aide de l'administrateur et de l'homme politique [...] Dans le cas particulier qui nous occupe, il faut voir l'homme en même temps que la chose ; il faut donc que l'Administration reste libre de son choix<sup>29</sup>.

- 23 Alphand, lui aussi, considérait le choix de l'architecte comme l'une des prérogatives de l'administration et si le conseil municipal était contre, il suffirait « d'éclairer sa décision ». Après avoir éliminé le mode du concours restreint et rappelé que celui du concours public prendrait trop de temps, qu'il en éliminerait donc les architectes confirmés et favoriserait un architecte sans expérience, le conseil des travaux proposa de confier la désignation de l'architecte à un jury nommé par le conseil municipal, lequel choisirait « celui dont les œuvres passées et les aptitudes connues offriront à l'administration municipale les meilleures garanties d'exécution »<sup>30</sup>. Émile Perrin proposa, lui, que le choix fût prononcé par une commission mixte formée de la

commission des beaux-arts et de conseillers municipaux. En conséquence, le préfet de la Seine, Léon Say, soumit au conseil ce projet de délibération :

Il sera institué une commission générale composée de huit membres du conseil municipal et des membres de la commission des beaux-arts pour l'examen des avant-projets qui pourraient être produits. Cette commission aura pour mission spéciale de désigner les trois architectes qui lui paraissent les plus capables de dresser le projet définitif après approbation du conseil municipal et de diriger les travaux. M. le préfet de la Seine choisira sur cette liste dressée par ordre alphabétique l'architecte auquel sera confiée, dans les conditions du programme adopté par le conseil, la reconstruction de l'Hôtel de Ville<sup>31</sup>.

- 24 Le conseil municipal chargea sa cinquième commission d'étudier les propositions faites par l'administration. Elle réfuta tous les arguments avancés pour repousser l'idée d'un concours public : les retards dans les travaux, les dépenses considérables, et la non participation d'architectes reconnus pour qui ce travail n'était qu'une restauration. Elle se déclara résolument pour le concours, après avoir demandé son avis à Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879), qui répondit dans une lettre du 31 octobre 1871 : » Si le conseil municipal de Paris a des scrupules et ne croit pas devoir approuver aveuglément le projet qui lui sera présenté par l'administration, que n'ouvre-t-il un concours, en faisant d'ailleurs toutes ses réserves quant à la décision définitive à prendre ? Il semblerait que ce parti mettrait le public à même de juger<sup>32</sup>. » Il s'exprimera pourtant, dans les *Entretiens sur l'architecture* (1872) contre l'idée d'un concours dans le cas de l'Hôtel de Ville, dont la reconstruction n'était pour lui qu'une restauration<sup>33</sup>.

- 25 Pour Anatole de Baudot, le concours avait des vertus didactiques :

La mise au concours est indispensable pour obtenir le meilleur résultat possible, et nous la demandons avec instance, autant pour l'occasion présente que parce qu'elle constituerait un précédent des plus heureux ; car, outre l'avantage qu'offre cette façon de procéder dans chaque cas donné, elle est, si les épreuves sont sérieuses, un des meilleurs moyens de former des architectes, grâce aux efforts qu'elle exige d'eux et aux nombreuses occasions d'études qu'elle leur fournit<sup>34</sup>.

- 26 La presse s'était en majorité prononcée pour le concours :

L'administration se dégage en nommant une commission, laquelle nomme une sous-commission, laquelle demande à son tour au conseil municipal un vote de confiance. Or, le conseil municipal n'a pas le droit d'abdiquer, il faut donc qu'il se prononce et qu'il ordonne un concours public auquel prendront part tous les architectes français et étrangers. Il ne faut pas croire que nous soyons seuls de cet avis : la presse artistique et politique s'est déclarée dans le même sens<sup>35</sup>.

- 27 Après de nombreuses discussions, le conseil municipal adopta dans sa séance du 25 mai 1872 cette proposition : » La restauration de l'Hôtel de Ville de Paris sera mise au concours sur la donnée suivante : les constructions subsistantes seront utilisées dans la plus large mesure possible<sup>36</sup>. » Il y avait donc contradiction entre les deux clauses du programme, dont l'une demandait une augmentation notable de la surface utile (d'à peu près 1.830 m<sup>2</sup>) et l'autre, l'utilisation des surfaces existantes et l'édification du nouveau monument sur les constructions de l'ancien Hôtel de Ville. César Daly s'empressa de le souligner lors du classement des projets :

Dix-neuf des concurrents seulement sur soixante-six sont restés dans les anciennes limites, et parmi ceux-ci il n'y en a que trois de classés définitivement, après l'élimination préalable, tandis que la proportion des projets classés est presque double pour les autres concurrents [...] Ou bien le programme devait être observé, parce que la condition imposée par lui, sous une forme si expresse, avait effectivement l'importance qu'il lui attribuait, et dans ce cas, de quel droit



modifiez-vous, après coup, cette clause du programme et récompensez-vous les projets qui n'y ont pas obéi ? [...] Ou bien cette clause était inutile ou résultait même d'une idée fautive, et alors pourquoi le programme nous l'imposait-il ?<sup>37</sup>

- 28 Jean-Louis Pascal (1837-1920), qui était au nombre des concurrents, s'insurgea également, notamment lorsque le projet d'Auguste Magne, qui ne respectait nullement le programme<sup>38</sup>, fut retenu :

J'ai à propos de lui, ou plutôt, nous avons tous à propos de lui, un grief contre les auteurs du programme, qui ne l'ont pas précisé et ont permis aux interprétations les plus diverses de se produire, pour aboutir à ceci : qu'on peut féliciter Magne de n'avoir tenu aucunement compte des prescriptions qu'il comportait. Je me trompe : il en a tenu compte dans son devis, en y inscrivant le mot : économie. Dans les dessins, aucune façade n'est conservée, pas même celle de la place Lobau, qui demande seulement à être restaurée. Je n'y verrais pas si grand mal si le programme avait dit : le terrain est net, la table est rase ; inventez un nouvel hôtel de ville ; faites une création de ce temps ; le passé est mort ; à vous l'avenir. Mais, détruire ce qui est bon, pour le remonter d'un étage, reprendre tout à neuf en se fourrant dans la peau d'un prédécesseur du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est un travail qui m'intéresse médiocrement et je préfère de beaucoup la modeste besogne d'un Vaudremer ou d'un Ballu qui, à cheval sur une sage économie, que nécessitent ces circonstances, relève les ruines en les améliorant et complète une œuvre abîmée<sup>39</sup>.

- 29 Le jury, par la voix d'Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, essaiera de s'en justifier a posteriori, lorsque, jugeant les projets, il dira : » Les concurrents devaient donc demander à l'étude des besoins nombreux et compliqués du palais municipal, à leur intelligence, à leur talent comme architectes, de satisfaire aux conditions sommairement indiquées par le programme, et à celles dont il ne parlait pas, mais qui ne sont pas moins essentielles<sup>40</sup>. »

- 30 L'élaboration du programme du concours va voir s'affronter à nouveau les partisans d'une restitution implacable et ceux d'une reconstruction innovante. Une guerre à fleurets mouchetés s'engage entre le préfet et le conseil municipal, le premier tenant au terme de » restauration », et le second à celui de » reconstruction ». La restauration, c'était le pastiche, vivement critiqué par des hommes aussi différents que Louis Duc (1802-1879), Adolphe Alphand, Henri Labrousse (1801-1875), Léon Vaudoyer (1803-1872) ou Victor Baltard (1805-1874). La reproduction de la façade du Boccador n'excluait pas » d'exécuter de subtiles variations sur un thème ancien »<sup>41</sup>. Finalement, le mot » reconstruction » est adopté. Lors de la séance du conseil municipal du 13 mars 1873, le rapporteur note : » Le conseil a substitué le mot de "reconstruction" au mot "restauration" afin de donner plus de latitude aux concurrents. Il a bien demandé que la façade du Boccador fût conservée ; mais il a entendu qu'elle fût "reproduite" et non pas seulement "maintenue" »<sup>42</sup>. Par suite du vote du conseil, le préfet de la Seine prenait, le 23 juillet 1872, un arrêté aux termes duquel était ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville un concours public<sup>43</sup>, qui devait être clos le 31 janvier 1873. Le programme<sup>44</sup> ne clarifiera pas complètement la situation ; la façade du Boccador sera » exactement » reproduite ; les constructions existantes seront utilisées » dans la plus large mesure possible ». Le programme donnait en outre la liste de locaux à installer dans l'Hôtel de Ville et insistait sur les conditions d'éclairage et de circulation pour les bureaux. La presse s'insurgea à nouveau :

Un concours de six mois ! Pour étudier un plan d'ensemble du sous-sol et de chaque étage, une élévation de chaque façade, des coupes longitudinales et transversales donnant les élévations de toutes les façades des cours intérieures<sup>45</sup>.

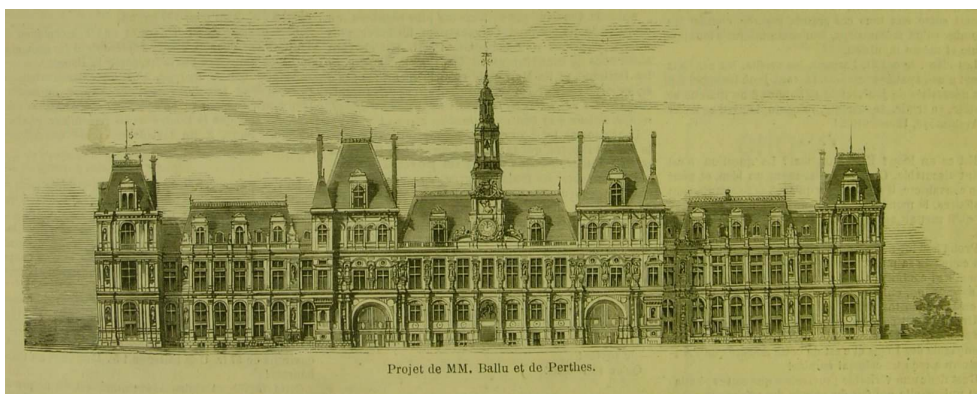
- 31 Il fallait en outre un devis descriptif et estimatif.

## Le déroulement du concours

- 32 Soixante-six projets d'architectes, dont celui de Jean-Louis Pascal<sup>46</sup>, furent proposés au concours<sup>47</sup>. Pascal<sup>48</sup> est alors un jeune architecte de 35 ans, ancien élève de l'École des beaux-arts où il a obtenu le grand-prix de Rome (1866) tout en travaillant depuis 1861 à la construction de l'Opéra de Paris sous la direction de Charles Garnier (1825-1898). Il est chargé depuis juillet 1871 de la reconstruction du pavillon de Flore et de la partie occidentale de la galerie du bord de l'eau au Louvre sous la direction d'Hector Lefuel (1810-1881) avec lequel il ne s'entend pas et qui va rapidement le « mettre sur la touche »<sup>49</sup>. C'est dans ce contexte de relatif désœuvrement<sup>50</sup>, qui prend fin en 1875 avec sa nomination au poste d'architecte en chef de la Bibliothèque nationale, qu'il participe au concours de l'Hôtel de Ville de Paris.
- 33 Le conseil municipal avait décidé que le jury du concours serait composé de trente membres, dont dix conseillers municipaux<sup>51</sup> choisis par le Conseil, dix membres<sup>52</sup> par le préfet de la Seine et dix autres par les concurrents<sup>53</sup>. Le jury nomma une sous-commission de huit membres<sup>54</sup> qui procéda à une première élimination, pour ne retenir que trente-huit projets<sup>55</sup>. Jean-Louis Pascal écrivit alors à Garnier : « Avant-hier a eu lieu l'élection du vice-président du jury. Par malheur, M. Lefuel n'avait pas reçu de convocation et son absence a valu à Viollet-le-Duc un triomphe. Vitet est le président plutôt honoraire que réellement actif et Viollet-le-Duc dirigera les débats<sup>56</sup>. » Et, parlant de la liste des trente-huit projets : « Je suis surpris d'y voir le projet de Baudot, car je l'ai regardé sans parti pris et l'ai trouvé médiocre, mais ma surprise cesse quand je songe que la voix du président a pu avoir quelque influence sur ce choix. »
- 34 Puis les vingt-deux membres du jury qui ne faisaient pas partie de la sous-commission se partagèrent en deux groupes de onze membres chacun ; ces deux groupes, après avoir procédé isolément à l'examen des trente-huit projets, se réunirent et arrêtaient une liste de vingt noms. La sous-commission fit de son côté un travail analogue. Pascal réussit alors, par l'intermédiaire d'Hector Lefuel, à avoir l'impression de la sous-commission :
- J'ai eu quelque hâte de voir un peu l'appréciation du jury sur mon informe esquisse de l'Hôtel de Ville. M. Lefuel s'est chargé, en m'indiquant son impression<sup>57</sup>, de me donner l'opinion de la sous-commission composée de Viollet-le-Duc, Abadie, Lefuel, etc. Sera-ce aussi l'opinion du jury ? J'ai lieu de le craindre car, à côté de certains reproches que je trouve mal fondés, parce qu'ils ne touchent qu'à un manque d'étude très facile à réparer et très justiciable dans une esquisse, je vois des critiques extrêmement justes<sup>58</sup>.
- 35 De la discussion générale qui eut lieu alors au sein du jury, sortit une liste des vingt meilleurs projets<sup>59</sup> qui devaient être publiquement exposés et classés par ordre de mérite : « L'auteur du projet qui sera reconnu non seulement comme étant le meilleur du concours, mais encore comme répondant dignement à toutes les conditions voulues au point de vue de l'art, de la construction et de l'économie, sera chargé de l'exécution de ce projet et de la direction des travaux<sup>60</sup>. » Parmi ces vingt projets, le projet de Jean-Louis Pascal, dont le devis s'élevait à 19.500.000 francs<sup>61</sup>, est encore retenu. Le jury procéda ensuite à la séparation de douze noms à classer tout de suite comme n'ayant droit qu'à la prime de 2.500 francs, huit noms devant rester pour être soumis à un classement ultérieur et c'est à cette occasion qu'il eut recours pour la première fois à un scrutin :

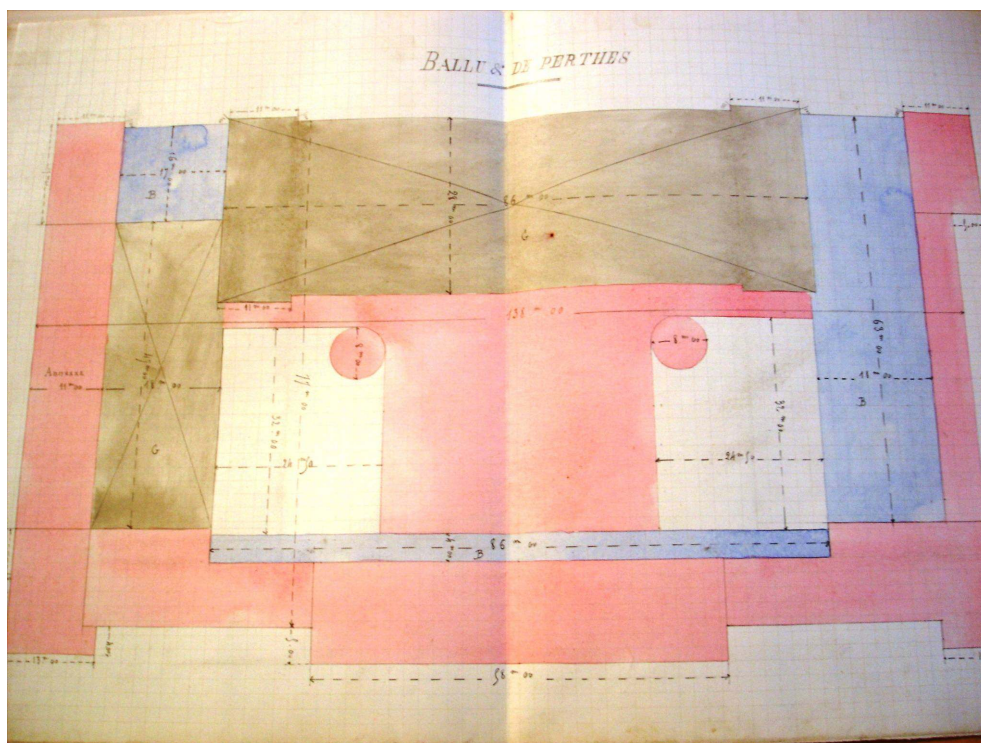
chacun des votants inscrivit sur une liste le nom des douze concurrents qu'il jugeait devoir être éliminés. Le nombre des votants était de trente et un, la majorité absolue, de seize voix. Jean-Louis Pascal fut éliminé par vingt-neuf voix<sup>62</sup>. Entre les huit concurrents qui restaient, le jury avait à choisir les lauréats du premier prix et des cinq primes de 15.000, 12.000, 10.000, 8.000 et 5.000 francs. Ce furent : Théodore Ballu et Édouard Pierre Joseph Deperthes (1833-1898) (ill. 3 et 4), Jean Eugène Rouyer (1827-1901), Gabriel Davioud, Joseph Auguste Émile Vaudremer<sup>63</sup> (1829-1914), Auguste Magne (ill. 5), Constant Moyaux (1835-1911) et Charles Lafforgue (1838-1897). Victor Baltard, et Félix Roguet (1822-1888) et Samuel Jean Edmond Achille Menjot de Dammartin (1836-1920), reçurent des primes de 2.500 francs.

### III. 3 : Projet lauréat n° 3 de T. Ballu et É. Deperthes au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Élévation



*L'illustration*, n° 1568, 15 mars 1873, p. 184.

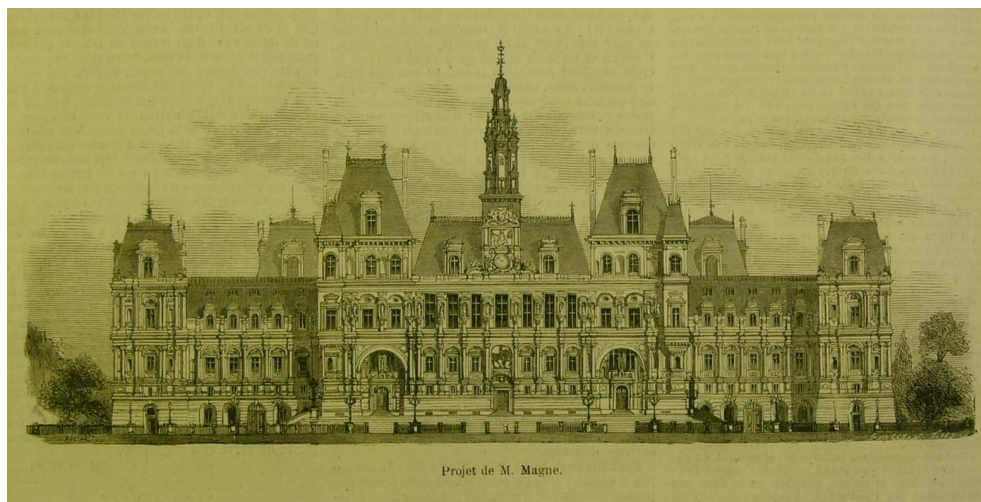
III. 4 : Projet lauréat n° 3 de T. Ballu et É. Deperthes au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Plan du projet au sol avec implantation des cours



Archives de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20

Cl. auteur.

III. 5 : Projet n° 45 de A. Magne au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Élévation



*L'illustration*, n° 1568, 15 mars 1873, p. 183.

## Le projet de Pascal

Dans presque tous les projets, la façade de l'ancien Hôtel de Ville a été conservée : on y a ajouté des ailes terminées par des pavillons, d'une ressemblance

désespérante entre eux. Mais il y a aussi des concurrents qui, sans façon, ont conçu ces ailes dans le caractère du style du règne de Louis XIV ; deux ou trois seulement ont compris un avant-corps en saillie ; d'autres ont orné leur conception d'une tour gigantesque centrale ou latérale, réminiscence des grosses tours gothiques du palais du Parlement à Londres. Il y a une de ces tours qui ressemble à celles des pagodes bouddhistes de l'Inde. On voit donc qu'il y en a pour tous les goûts<sup>64</sup>.

- 36 Sur l'ensemble des concurrents, vingt et un avaient respecté la façade du Boccador et les prolongements de Lesueur, vingt-huit avaient conservé uniquement la façade du Boccador et avaient remanié les ailes, le reste des concurrents avaient tout modifié. Pour faire « ressortir » la façade de Dominique de Cortone, comme le programme le leur demandait, certains l'avaient isolée par le recul des ailes, d'autres l'avaient exhaussée, soit en rajoutant un étage de soubassement, soit en la surmontant d'un étage. Jean-Louis Pascal avait respecté la façade ancienne, mais on lui reprocha de s'en être « trop » inspiré, reproduisant à l'envi les motifs du Boccador, ce qui l'avait amené à ne pas répondre à l'obligation de mettre en valeur la façade Renaissance, en la faisant disparaître sous les sculptures et les ornements :

Si nous examinons l'envoi de M. Pascal, nous trouvons que son élévation n'est qu'une suite d'hôtels privés dans lesquels il a placé en trop grand nombre des statues, des groupes, des ornements de toute sorte pour donner de la richesse et de la grandeur à son édifice. M. Pascal s'est trompé : la faute capitale de ces élévations, faute qui a détruit tout effet plastique, c'est qu'il a répété à satiété les motifs du Boccador, pour lui donner sans doute de l'importance et le faire valoir ; il a obtenu l'effet contraire, il a complètement noyé l'édifice du maître italien. En s'inspirant de ce motif, il a manqué d'originalité et, par suite, il n'a pas apporté dans son travail le moindre tempérament ni la moindre personnalité, de sorte que nous pouvons dire que, dans cette œuvre, la composition est bien inférieure à la mise en scène. Pour le plan, le parti adopté était excellent, mais M. Pascal n'a pas su en tirer tout le profit possible. Est-ce le temps qui lui a manqué pour une étude plus sérieuse ? Nous le supposons. Néanmoins, ce projet révèle de grandes qualités ; il est un des cinq ou six envois où le conseil municipal est placé au centre du monument, c'est-à-dire à sa vraie place<sup>65</sup>.

- 37 Cette dernière disposition sera pourtant une des raisons de l'échec de Pascal. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, dans le rapport du jury chargé de juger le concours, dira : « D'autres [concurrents] avaient établi la salle des réunions du conseil municipal au cœur même de l'édifice. [...] Ce parti avait le grave inconvénient d'encombrer cette partie centrale et de présenter une agglomération de constructions tellement compact, que ni l'air ni la lumière n'y pourraient pénétrer<sup>66</sup>. » Quant au manque d'originalité, il était dicté par le programme ; c'est ce que pense Maurice Agulhon, lorsqu'il écrit : « En prenant le parti de bâtir un Hôtel de Ville agrandi mais semblable à l'ancien, notamment le parti de reproduire pour l'essentiel la façade conçue par le Boccador à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le conseil municipal de Paris imposait [...] une sorte de pastiche<sup>67</sup>. » Jean-Louis Pascal n'est pas le seul à qui l'on reproche un manque de personnalité ; la presse taxe durement l'ensemble des projets de pastiches mal exécutés :

S'il est à déplorer que le plus grand nombre des façades exposées ne soient que des pastiches exécutés forcément pour se renfermer dans les conditions du programme, l'exécution matérielle de ces pastiches inconsiderés ne brille pas par le goût, l'élégance et le talent de la main. Cette exécution est en tout point défectueuse ; elle est tantôt dure, sèche et tantôt flasque, lâchée, surchargée de détails oisifs dans les coupes et les plans, destinés à éblouir un public non connaisseur. À l'exception de deux tous petits dessins d'intérieur de M. Moyaux et d'une petite aquarelle de MM. Masson et Robin, [...] les façades ne présentent qu'un faire médiocre, où le soleil

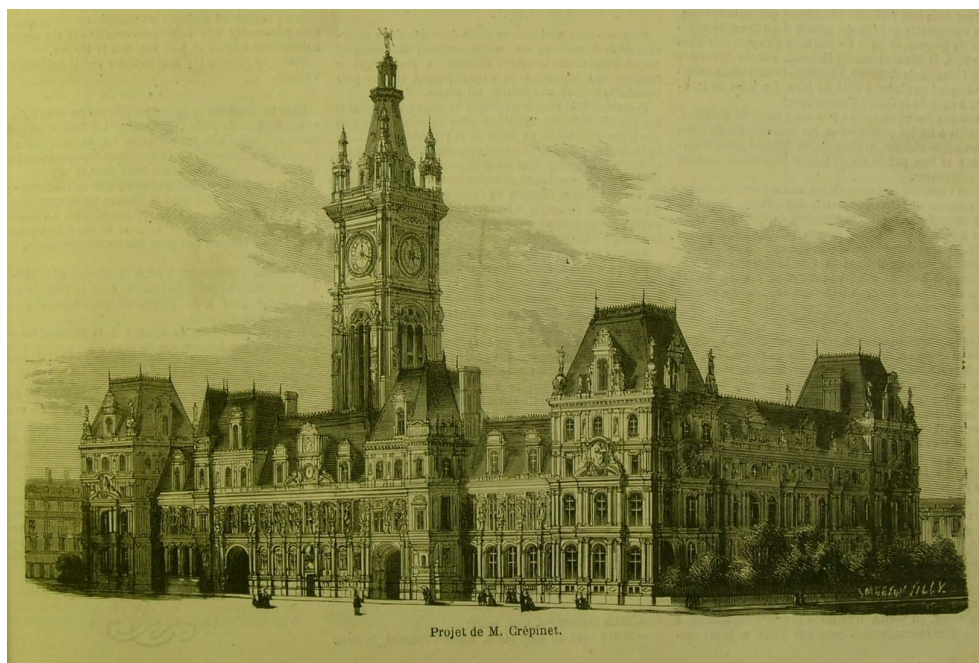
n'apparaît qu'au moyen d'ombres dures sans transparence, sans perspective aérienne<sup>68</sup>.

- 38 Les projets étaient de deux sortes : ceux qui s'étaient attachés à la lettre du programme et ceux qui en avaient seulement respecté l'esprit ; le projet de Moyaux et Lafforgue était de ceux-ci. Expliquant que Dominique de Cortone avait dû composer son monument sur un terrain en forme de trapèze, car limité à droite par la rue du Martroi et à gauche par la chapelle du Saint-Esprit<sup>69</sup>, trapèze dont le sommet très étroit se trouvait place de Grève, Moyaux et Lafforgue estimaient que les circonstances nouvelles leur permettaient de s'affranchir de ce périmètre. En effet, il ne restait rien de la cour en forme de trapèze et la façade devait être démolie. Ils décidèrent donc de régulariser la cour qui devint un parallélogramme et d'élargir la façade : » Celle de Boccador, quelque belle qu'elle fût, était, à notre avis, mince au centre pour les pavillons énormes qui la soutenaient. Telles seraient des épaules solides sur une poitrine amaigrie. Il nous a semblé que notre façade en s'élargissant devenait plus grandiose et plus monumentale sans que l'architecture du Boccador eût perdu quoique ce soit de son caractère »<sup>70</sup>. C'est ainsi que la critique le reçut :

MM. Moyaux et Lafforgue ont diminué l'importance des ailes en élargissant de deux travées le Boccador. Peut-on dire qu'ils sont sortis du programme ? Nous ne le pensons pas puisqu'en agrandissant le Boccador, ils lui ont donné de l'importance. L'ensemble de l'édifice a de bonnes proportions, la façade principale est fort remarquable, les façades latérales, celle du préfet surtout, sont d'un effet ravissant [...] Malheureusement, le plan n'est pas à la hauteur des élévations<sup>71</sup>.

- 39 Les critiques reprochèrent, à l'inverse, au projet d'Eugène Rouyer de conserver la cour trapézoïdale, ce qui n'avait plus de raison d'être dès lors que celui-ci changeait totalement le plan de l'Hôtel de Ville, plan qui fut jugé par ailleurs très bien étudié et accompagnant une façade à l'architecture remarquable. Eugène Rouyer faisait partie, comme Victor Baltard, Gabriel Davioud, Roguet et Auguste Magne, de ces architectes qui avaient longtemps travaillé à l'Hôtel de Ville, et qui furent tous primés<sup>72</sup>. Alphonse Nicolas Crépinet (ill. 6) conserva scrupuleusement la façade du Boccador.

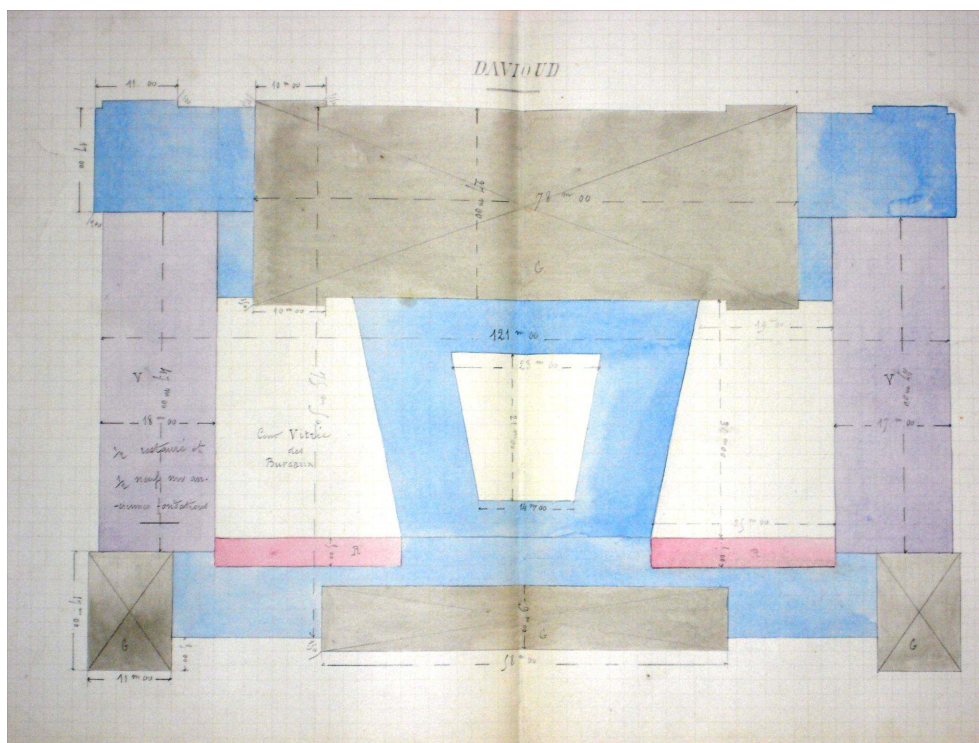
## III.6 : Projet n° 14 de A. Crépinet au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris.



Élévation, *L'illustration*, n° 1568, 15 mars 1873, p. 184

- 40 Il la mit en saillie de quatre mètres et il surmonta l'édifice d'un beffroi à façade principale sur la cour d'honneur qui écrasait l'édifice<sup>73</sup>. Auguste Joseph Magne (ill. 5) conserva toute la façade, mais l'exhaussa<sup>74</sup>. Le perron qui la précédait, et s'étendait dans toute sa largeur, achevait de donner à l'édifice un aspect monumental, grandiose et élégant. Ce procédé déplut au jury, car il allait à l'encontre de la recherche de la lumière expressément demandé dans le programme : » On a pu constater, en outre, que les projets surélevant l'Hôtel de Ville ancien d'un étage, soit de soubassements, soit d'attique, [...] donnaient, par cela même, des cours profondes et par conséquent sombres, tristes et humides<sup>75</sup>. »
- 41 Parmi ceux qui se sont attachés à la lettre du programme, Victor Baltard a reproduit presque complètement l'édifice, aidé en cela par le fait qu'il avait déjà travaillé à l'Hôtel de Ville : » On ne nous reprochera pas, nous l'espérons, d'avoir reproduit le campanile, construit par nous, il y a dix ans, en remplacement de l'ancien qui tombait de vétusté<sup>76</sup> » ; Roguet et Dammartin ont donné une façade très sobre<sup>77</sup> ; Julien Guadet (1834-1908) relie les pavillons à la façade centrale par des constructions à colonnades italiennes, mais son projet, juge la presse, manque d'unité : » M. Guadet, professeur à l'École des beaux-arts, n'a pas été à la hauteur de sa réputation ; on s'attendait à mieux de cet artiste. La préoccupation de faire valoir le Boccador lui a fait adopter une disposition de façade en hémicycle, ce qui a amolli son élévation principale »<sup>78</sup> ; Gabriel Davioud propose une restauration de la façade du Boccador, sans la déplacer mais en reculant d'un mètre cinquante les parties situées entre celle-ci et les pavillons d'angle ; il veut d'autre part rétablir la façade telle qu'elle était à « son époque la plus florissante », c'est-à-dire au début du règne de Louis XIII<sup>79</sup> (1601-1643). Il relègue les appartements du préfet sur la place Lobau, place les écuries à la place de l'ancienne salle Saint-Jean, et propose des appartements de réception trop restreints. Son plan est quand même jugé fort réussi<sup>80</sup> (ill. 7).

III.7 : Projet n°21 de G. Davioud au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Plan du projet au sol avec implantation des cours



Archives de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20

Cl. auteur.

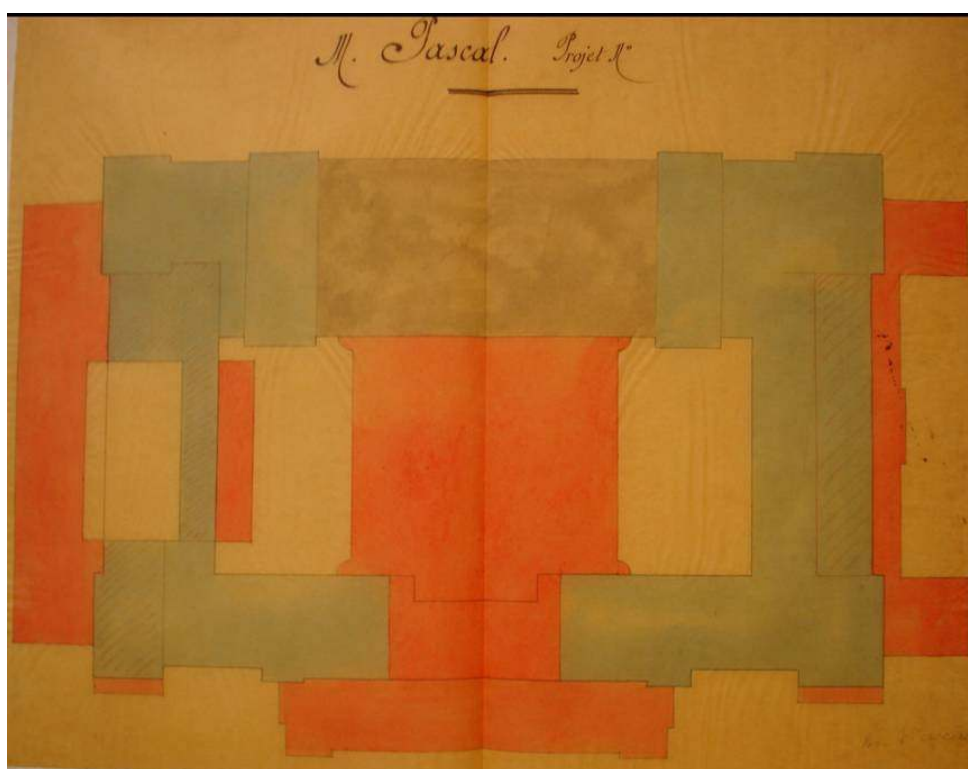
- 42 Vaudremer s'étend trop sur les côtés et a le tort de placer le conseil municipal à l'arrière ; mais « personne n'a mieux répondu que lui aux exigences si multiples des agencements intérieurs »<sup>81</sup>. Ballu et Deperthes placent le conseil municipal au premier étage sur la grande place, le préfet et le public ont chacun leur entrée à droite et à gauche, avec sorties séparées à l'arrière ; la grande salle, au-dessus de la salle Saint-Jean peut devenir une splendide salle des fêtes, se réunissant aux appartements de réception sur le quai. C'est le plan que souhaitait l'administration : l'installation du conseil municipal dans la partie Renaissance [« Il est clair que la place qui convient le mieux au conseil municipal, c'est cet ancien Palais, dit de Boccador, le berceau de l'Hôtel de Ville actuel »<sup>82</sup>], les bureaux du préfet sur le quai et les services publics sur la rue de Rivoli, la liaison étant assurée par la salle Saint-Jean et son escalier d'honneur ; une répartition qui, précise le jury d'examen, motive » naturellement trois cours et, par suite, des bâtiments en harmonie avec ces cours, c'est-à-dire possédant leurs pavillons d'angle, leurs façades et les silhouettes qui sont la conséquence de ces dispositions »<sup>83</sup>. Quarante autres concurrents avaient aussi choisi cette disposition qui plaisait à l'administration ; en revanche, deux concurrents avaient placé le préfet à gauche, huit avaient placé le conseil municipal au centre du bâtiment, et deux autres sur la place Lobau. C'est le projet de Théodore Ballu et Édouard Deperthes qui fut choisi : » Le projet de MM. Ballu et Deperthes est donc, à ce qu'il semble, le meilleur de tous ceux qui n'ont pas cru devoir donner carrière à leur imagination ; c'est à la fois la plus belle de ces restaurations, au point de vue de la façade, et la plus ingénieuse au point de vue des aménagements intérieurs<sup>84</sup>. » Dans la disposition des cours intérieures, dont dépendaient l'éclairage



intérieur, mais aussi la circulation, toutes sortes de propositions avaient été faites : des cours rectangulaires ou trapézoïdales, une, deux, trois cours, ou même plus, de formes diverses ; Jean-Louis Pascal, lui, avait choisi deux cours rectangulaires (ill. 8) ; des charpentes en fer apparentes avaient aussi été proposées :

L'exposition du palais de l'Industrie nous montre des projets avec des cours rectangulaires ou circulaires couvertes en vitres avec force charpentes en fer. Remarquez l'effet désagréable de ces sortes de constructions, à l'extérieur, aux faces latérales, surtout. Ne ressemblent-elles pas à la couverture d'un cirque, d'une halle, d'un manège, d'une gare ? Laissez ce genre aux ingénieurs des chemins de fer où l'utile seul prime sur le beau, où l'art ne compte pour rien par économie [...] pour Dieu et pour l'art, laissez les cours et les coupoles vitrées aux établissements industriels, et n'introduisez pas ce détail brutal dans la belle et grande architecture, où le verre à vitres ne doit être employé qu'aux fenêtres<sup>85</sup>.

Ill. 8 : Projet n° 57 de Jean-Louis Pascal au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Plan du projet au sol avec implantation des cours



Archives de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20

Cl. auteur.

- 43 Pour Pascal, il y avait cinq bons projets : ceux de Ballu, Vaudremer, Moyaux, Davioud et Rouyer :

M. Ballu m'a paru fort sensé, calme et raisonnable ; communications simples, larges et faciles. [En marge, il ajoute : "mauvaise façade sur la rue de Rivoli"] J'apprécie d'autant plus ces qualités, que le défaut d'étude, la trop grande rapidité, m'ont laissé beaucoup à regretter sous ce rapport dans mon propre plan. [...] Vaudremer, très sage, très économique, très recommandable. Suppression complète des salles de fêtes, qui deviennent des bureaux. Cour des caisses arrangée comme dans Ballu, directement sur la rue de Rivoli, ce qui lui donne aussi la même médiocre façade [...] de même que Moyaux, ils se sont affranchis pour les façades du style et du caractère de la partie ancienne, qui détonne bien un peu au milieu d'un ensemble tout

différent. [...] Moyaux, son projet, très complètement soigné, trois aquarelles ravissantes. [...] Davioud, la sagesse en personne si bien qu'on se demande pourquoi il a fait le concours, sauf des changements de détail du plan et des changements de hauteur de baies pour mieux éclairer, c'est exactement l'ancien Hôtel de Ville. Un petit changement aussi en façade à droite et à gauche du morceau du Boccador. Des dessins extrêmement bien exécutés, soignés avec tout le temps nécessaire. [...] Rouyer, un des bons projets à une première inspection<sup>86</sup>.

44 Certains projets laissaient Pascal plus sceptique, tels ceux de Crépinet et Raulin :

Crépinet a enlevé tout ce qui garnissait le milieu de la composition. Grande cour centrale, avec deux pauvres petits portiques à rez-de-chaussée qui la traversent. Le projet est très digne d'être remarqué. Un beffroi énorme (108 m. de haut) est son signe caractéristique. [...] Raulin, grande cour centrale comme Crépinet. Cour vitrée placée comme lui vers la rue de Rivoli, cour du préfet un peu trop petite, qui supprime le jardin [...] Façade principale sans saillie aucune, froide en plan et en élévation ; mais dessins très soignés, très délicatement étudiés, d'un talent charmant<sup>87</sup>.

45 Il est tout à fait critique sur le projet de Julien Guadet :

Il me serait difficile de critiquer Guadet, en qui j'admire toujours le sens de la grandeur et la simplicité du parti. Il ne me paraît avoir réussi cette fois qu'à être ennuyeux ; dans un point, (un escalier central genre Chambord ou Amboise), il a voulu faire une gentillesse qui me semble déplacée - l'âne et le petit chien - Cet escalier est surmonté d'une flèche bizarre, en fonte peut-être, qui rappelle Saint-Maclou de Rouen. Vous entendez bien qu'il y a à côté de cela les qualités qui font de Guadet ce qu'il est<sup>88</sup>.

46 Et puis il y a les projets que Pascal cautionne, car il y trouve des analogies avec le sien ; ce sont les projets de Noguet, Leclerc et Gerhardt :

Noguet, bon projet, simple, tranquille, assez analogue au mien sauf la place du conseil municipal, car il garde l'obliquité des bâtiments des cours et remplace la cour Louis XIV par des vestibules éclairés par des cours triangulaires conduisant à la salle des séances en façade (par un retour d'escalier). [...] Leclerc, bon projet pratique. Suppression d'un des grands escaliers et d'un passage à voitures. La cour des bureaux étant divisée en deux par un bâtiment parallèle à la façade, une moitié continuant à s'appeler cour des bureaux, l'autre, cour vitrée des caisses. La salle des municipaux est demi-circulaire, à peu près placée comme la mienne. Gerhardt a aussi le même parti, même beaucoup plus analogue au mien, car nous avons des rapports d'arrangement et de parti très grands. Certaines personnes ont beaucoup d'objections à cette place donnée au conseil municipal. J'avoue que je continue à la trouver bonne<sup>89</sup>.

47 Pascal reconnaissait qu'il avait manqué de temps : « Il m'aurait fallu une quinzaine de plus pour faire valoir quelques idées que je crois encore bonnes, mais qui sont en germe, qu'il faut amplifier, développer avec bienveillance, et qui, dans l'état, méritent toutes les critiques » et il ajoutait, lucide : « Tout le monde doit en dire autant et se figurer que s'il avait le monument à construire, il en ferait un chef d'œuvre<sup>90</sup>. »

48 En fait, ce qui ennuyait surtout Pascal, c'était d'avoir exposé ce projet alors qu'il venait de prendre la direction d'un atelier<sup>91</sup> : « Je n'y vois qu'un petit inconvénient, à part la perte de temps et d'argent, c'est le mauvais effet produit à mon entrée dans le professorat. Le public gouaillieur des ateliers dit avec raison que le temps ne fait rien à l'affaire, et pense que si je n'avais pas de loisirs, j'aurais mieux fait de me tenir tranquille<sup>92</sup>. »

---

## NOTES

1. *Procès-verbaux du conseil municipal, première session extraordinaire de 1871*, p. 42, cité dans le *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, sous la dir. de Béatrix de Buffévent et Pierre Casselle, Paris, 1982, 230p., p. 17.
2. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, Épreuves de l'ouvrage de Marius Vachon sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville.
3. La Maison aux piliers était une construction à deux étages sur arcades, ornée de deux tourelles d'angle, qui possédait une grande salle de réunion (10 x 6 m.) et un grenier, dépôt d'armes des bourgeois. Elle se trouvait située comme l'Hôtel de Ville actuel, sur le côté oriental de la place ; elle masquait l'église Saint-Jean-en-Grève édifée entre elle et l'église Saint-Gervais et elle touchait au nord l'hospice du Saint-Esprit. Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1997, éd. de Minuit, t. 1, 741 p., p. 648.
4. Claude Philibert Barthelot, comte de Rambuteau, administrateur français, préfet de la Seine (1833-1848), entreprit d'importants travaux d'assainissement et d'urbanisme à Paris.
5. « Le nouvel Hôtel de Ville était un rectangle de 120 mètres sur 80 mètres. Huit pavillons, dont quatre aux angles, dominaient d'un étage le reste de l'édifice. L'ancienne cour d'honneur, au centre, était encadrée par deux cours nouvelles – cour du préfet, cour des bureaux – où l'on pénétrait par deux grandes arcades, Saint-Jean et Saint-Esprit. À l'intérieur, aux deux extrémités du bâtiment, les deux salons de la Guerre et de la Paix, en façade sur la place, s'opposaient comme à Versailles. En arrière, la galerie des fêtes, de 48 mètres de long, regardait la place Lobau par treize fenêtres en arcades.», Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme à Paris*, réimpression par Jean Bastié, Paris, 1993, Hachette, 732 p., p. 383-384.
6. Louis Hautecoeur, *Histoire de l'architecture classique en France, la Restauration et le Gouvernement de Juillet, 1815-1848*, vol. VI, Paris, Picard, 1955, 415 p., p. 55-56.
7. Jules Comte, « Concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville », *L'illustration*, n° 1568, 15 mars 1873, p. 182-183.
8. Béatrix de Buffévent et Pierre Casselle, *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, op. cit., p. 21.
9. Conseil des travaux d'architecture de la préfecture de la Seine. *Séance relative au projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville. M. Duc, rapporteur*, 6 septembre 1871, Impr. V<sup>e</sup> Poitevin, Ethiou-Pérou, 1871, 16 p.
10. *Ibid.*, p. 4.
11. *Ibid.*, p. 6.
12. *Ibid.*, p. 11.
13. *Ibid.*, p. 12.
14. La commission administrative des beaux-arts était composée de fonctionnaires, de membres des Académies des Beaux-arts et des Inscriptions et belles-lettres et de deux conseillers municipaux, Émile Perrin, administrateur du Théâtre-français et le peintre républicain Jobbé-Duval.
15. Commission des beaux-arts, des musées municipaux et des travaux historiques. Sous-commission de reconstruction de l'Hôtel de Ville. *Rapport fait au nom de la sous-commission par M. Émile Perrin, membre du conseil municipal*, 13 octobre 1871, Impr. V<sup>e</sup> Poitevin, Ethiou-Pérou, 16 p., p. 10.
16. Conseil des travaux d'architecture de la préfecture de la Seine. *Séance relative au projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville. M. Duc, rapporteur*, 6 septembre 1871, op. cit., p. 13.

17. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 33-40.
18. Auquel on adjoignit comme architectes Jacques Arasse et Louis Caqueton. Jehan Asselin, maître des œuvres de la ville fut commis à la surintendance de la charpente et Pierre Chambiges à celle de la maçonnerie.
19. Ceci a été contesté : l'Hôtel de Ville a été terminé par Pierre Guillain et Charles Marchand ; voir : Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *Le Moniteur des Architectes*, t. 7, n° 3, 31 avril 1873, p. 48.
20. À l'intérieur de l'hôtel se trouvait, face à l'entrée d'honneur, une cour décorée d'arcades qui portèrent plus tard des inscriptions rappelant les victoires de Louis XIV. Sous celle qui faisait face à l'entrée, on apercevait au XVII<sup>e</sup> siècle une statue de Louis XIV faite par Gilles Guérin en 1654, remplacée en 1689 par la statue pédestre en bronze du monarque par Antoine Coysevox.
21. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 35.
22. Ernest Bosc, « Qu'est-ce que la façade du Boccador ? », *la Gazette des architectes et du bâtiment*, 2<sup>e</sup> série, 1<sup>re</sup> année, août 1872, n° 12, p. 121-122.
23. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, Épreuves de l'ouvrage de Marius Vachon sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville.
24. Louis Binder, *Rapport sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville, présenté au nom de la cinquième commission, dans la séance du 5 janvier 1872*, Paris, 1872, Charles de Mourgues frères, 15 p., p. 7-8.
25. Conseil des travaux d'architecture de la Préfecture de la Seine. *Séance relative au projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville*. M. Duc, rapporteur, 6 septembre 1871, *op. cit.*, p. 15-16.
26. Henri Loyrette, « Le concours de 1873 », *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, *op. cit.* p. 41-48.
27. Commission des beaux-arts, des musées municipaux et des travaux historiques. Sous-commission de reconstruction de l'Hôtel de Ville. *Rapport fait au nom de la sous-commission par M. Émile Perrin., membre du conseil municipal*, 13 octobre 1871, *op. cit.*, p. 13.
28. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 33-40.
29. Félix Narjoux, « Hôtel de Ville de Paris. Reconstruction », *Encyclopédie d'architecture*, t. 1, 1872, p. 17-18.
30. Conseil des travaux d'architecture de la préfecture de la Seine. *Séance relative au projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville*. M. Duc, rapporteur, 6 septembre 1871, *op. cit.*, p. 16.
31. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, épreuves de l'ouvrage de Marius Vachon sur la reconstruction de l'Hôtel de Ville.
32. *Le Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, sous la dir. de Béatrix de Buffévent et Pierre Casselle, *op. cit.*, p. 24.
33. « Il semblerait là que le concours n'est guère applicable ». Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, *Entretiens sur l'architecture*, Paris, A. Morel et C<sup>ie</sup> éd., 1863-1872, 2 vol., t.II, p. 410.
34. Anatole de Baudot, « La reconstruction de l'Hôtel de Ville sera-t-elle mise au concours ? », *Encyclopédie d'architecture*, t. 1, 1872, p. 6-7.
35. Ernest Bosc, « La question de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 5, 1870-1871, 15 décembre 1871, p. 353-357.
36. Pierre Casselle, « Le conseil municipal et la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1871-1890 », *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, *op. cit.*, p. 17-34. Le vœu du conseil municipal, renouvelé le 22 juillet de la même année, sur l'utilisation d'une partie des ruines, ne put être réalisé. On ne pouvait rien conserver de l'Hôtel de Ville incendié, à cause de la

calcination des pierres. Le conseil municipal décida donc que les ruines seraient rasées et que les architectes utiliseraient les anciennes fondations. En fait, on démolira ces anciennes fondations, sur lesquelles il était imprudent, d'après Ballu et Deperthes, d'élever des nouvelles constructions, et on en établira de nouvelles sur un vaste plateau de béton. Il ne restera donc rien de l'ancien Hôtel de Ville que l'on avait prétendu restaurer.

37. César Daly, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *R.G.A.T.P.*, 1873, p. 24-37 et 107-122.

38. Il s'ajouta à cela, dans l'acrimonie de Pascal, un dégoût des manigances auxquelles les Magne, père et fils, s'étaient prêtés pour réussir : Auguste Magne avait tout fait pour que son dessinateur principal, Flon, fût du jury et le jour du vote, on faisait circuler une liste imprimée avec le nom de Flon accolé à celui de Brune, fort chagrin de cette manœuvre ; les dessinateurs du fils, Lucien Magne, avaient fait quelques esquisses d'une ou deux feuilles grand aigle, qui n'avaient abouti à rien du tout, juste pour avoir le droit de voter ; Magne avait fait de plus une publicité éhontée par tous les moyens : « Flon et Magne lui-même poursuivaient les gens, même à domicile, les accablaient de notices et d'autographies, emplissaient les journaux de réclames, si bien qu'avant l'exposition, on n'entendait de toutes parts que cette parole, écho des faits divers : "Il paraît qu'il y a un projet bien remarquable : celui de M. Magne" ». Bibliothèque de l'École des beaux-arts, Ms 744, *Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier et à Louise Garnier, 1865-1900*, 271 pièces, lettre n° 38, 12 février 1873.

39. *Ibid.*, lettre n° 38, 12 février 1873.

40. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Compte-rendu des opérations du jury chargé de juger le concours ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, 25 mars 1873, Lahure, 16 p., p. 5.

41. Henri Loyrette, « Le concours de 1873 », *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892, op. cit.*, p. 44.

42. *Ibid.*

43. « Le concours de l'Hôtel de Ville indique [...] un renversement de tendance dans les pratiques de l'administration parisienne qui, sous l'autoritaire férule du préfet Georges Haussmann s'y est montré jusqu'à présent hostile ». Jean-Michel Leniaud, *Les Bâtitisseurs d'avenir. Portraits d'architectes. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998, 503 p., p. 149.

44. Léon Say, *Programme d'un concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, 23 juillet 1872, Lahure, 7 p.

45. Daniel Ramée, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 33. Les plans, coupes et élévations devaient être produits à l'échelle de 5 mm. pour un mètre ; la coupe longitudinale et l'élévation de la façade principale devaient être à l'échelle de 1 cm.

46. Jean-Louis Pascal concourrait dans la salle X, avec le n° 57, avec Navarre fils, Poissonnier, Raulin, Postolle.

47. Ceux de : Aragon, Bassaget, Ballu et Deperthes, Baltard, de Baudot, Bénard, Blondel, Bosc, Boudier, Breton, Brouilhony, Brouty, Calinaud et Rozier, Carion, Chardon et Lambert, Chevey, Chipiez., Crépinet, Daniaud et Peters, Davioud, Degeorge, Demangeat, Duseigneur, Escalier, Formigé et Leclerc, C. Fournier, J. Fournier, Gerhardt, Grandjacquet, Guadet., Hardy, Herbault, Jean, Joigny, Joliet et Pesmes, Labulle, Lafouye, Leclerc, Lecomte, L'Enfant, Leroux, Lescesne, Lheureux, Magne père, Magne fils, Masson et Robin, Mavre, Mayeux, Morin, Moyaux et Lafforgue, Navarre fils, Noguét, Palajay, Parent et Reboul, Pascal, Poissonnier, Postolle, Raulin, Roguet et Menjot de Dammartin, Rolland et Bruneau., Roulet, Rouyer, Storez, Thouvenin, Triboulet, Vaudremer.

48. Voir Anne Richard-Bazire, « Jean-Louis Pascal et la création de la salle des périodiques de la Bibliothèque nationale (1883-1936) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 1, 2001, p. 105-125.

49. « Si la nature des travaux que j'ai eu à suivre au Louvre n'a pas été intéressante pendant ces deux années, je n'avais guère de satisfaction à en tirer, et je serai enchanté quand je pourrai

donner d'autres preuves de ce que je puis faire que de surveiller la pose de tuyaux de canalisation ou le raccommodage des parties incendiées. » B.E.B.A., Ms 744, Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier, *op. cit.*, lettre n° 49, 13 mai 1873.

50. Pour combattre cette inactivité, il accepte en 1873 d'être le rapporteur de l'exposition universelle de Vienne pour la R.G.A.T.P. de César Daly : « N'ayant pas d'architecture à faire, [écrit-il à Garnier] je ne suis pas le moins du monde fâché de me rabattre sur la littérature. Il [Daly] m'offre deux cents francs pour chaque feuille d'impression », B.E.B.A., Ms 744, Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier, *op. cit.*, lettre n° 50, 7 septembre 1873.

51. Perrin, Piat, Jobbé-Duval, Ohnet, Binder, Thorel, Hérold, Vauthier, Delzant et Callon furent désignés le 30 janvier 1873. Conseil municipal de Paris, année 1873, *procès-verbaux*, Paris, 1874, Lahure, 903 p., séance du 30 janvier 1873, p. 2.

52. Husson, secrétaire général de la préfecture de la Seine, Alphand, directeur des travaux de la Ville de Paris, Charles Blanc, chef de la division des Beaux-arts au ministère de l'Instruction publique, Bailly, architecte, Duc, architecte, Guillaume, statuaire, Labrousse, architecte (tous trois membres de l'Académie des beaux-arts), de Longpérier, membre de l'Institut, Vitet, membre de l'Académie des beaux-arts, et Croiseau, architecte vérificateur.

53. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 1873, sont élus par les concurrents : Millet, Ginain, André, Louvet, Lebouteux, Garnier, Lefuel, Abadie, Lesueur, Viollet-le-Duc.

54. Vitet et Viollet-le-Duc, président et vice-président du jury, Abadi et Millet, architectes, Alphand, directeur des travaux de Paris, Duc, Lefuel et Lesueur, de l'Institut ; Michaux, secrétaire de jury et Babut, sous-secrétaire.

55. Ceux de Ballu et Deperthes, Baltard, de Baudot, Bénard Boudier, Breton, Brouty, Calinaud et Rozier, Chardon et Lambert, Crépinet, Davioud, Degeorge, Demangeat, Escalier, Gerhardt, Grandjacquet, Guadet, Hardy, Joigny, Joliet et Pesmes, Labulle, Lafouye, Leclerc, L'Enfant, Lheureux, Magne père, Mayeux, Moyaux et Lafforgue, Noguet, Parent et Reboul, Pascal, Poissonnier, Postolle, Raulin, Roguet et Menjot de Dammartin, Rolland et Bruneau, Rouyer, Vaudremer.

56. B.E.B.A., Ms 744, *Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier, op. cit.*, lettre n° 54, 8 février 1873.

57. « M. Lefuel trouve ma salle du conseil mal placée : elle est dans l'axe et toute la composition pivote autour d'elle. [...] Il n'approuve pas la forme ronde que je lui ai donnée. [...] Ce sont les deux seuls points sur lesquels je sois en désaccord avec son jugement ; [...] M. Lefuel m'a dit tout simplement que j'avais eu le plus grand tort d'avoir exposé ce projet. [...] Je crois qu'il a été encore plus sévère pour Guadet que pour moi. » B.E.B.A., Ms 744, *Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier, op. cit.*, lettre n° 54, 8 février 1873.

58. *Ibid.*, lettre n° 48, 19 février 1873.

59. Ceux de : Ballu et Deperthes, Baltard, Breton, Calinaud et Rozier, Chardon et Lambert, Crépinet, Davioud, Demangeat, Escalier, Gerhardt, Labulle, Leclerc, Lheureux, Magne père, Moyaux et Lafforgue, Pascal, Poissonnier, Achille, Roguet et Menjot de Dammartin, Rouyer, Vaudremer.

60. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, séance du conseil municipal du 6 février 1873.

61. Le devis révisé au mètre superficiel : 19.385.000 fr., correspondant à 5.763,50 m<sup>2</sup> de parties neuves, 4.378 m<sup>2</sup> de parties sur fondations anciennes et 1658 m<sup>2</sup> de parties restaurées, soit une différence de 114.640 fr. en moins avec le devis projeté. La sous-commission de révision des devis (Vitet, Viollet-le-Duc, Croiseau, Ohnet, Vauthier, Bailly) avait établi trois catégories : constructions entièrement neuves sur fondations nouvelles, constructions neuves sur fondations restaurées et constructions restaurées. Pour chaque catégorie, elle avait établi un prix moyen de mètre superficiel d'après dix projets déjà étudiés (parmi les vingt projets retenus). Elle avait ensuite confronté cette moyenne avec les prix de revient des grands édifices comparable à l'Hôtel

de Ville. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20, Reconstruction de l'Hôtel de Ville, Travaux de la sous-commission de révision des devis (1873).

62. César Daly, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *R.G.A.T.P.*, 1873, p. 121. Calinaud et Rozier, Chardon et Lambert éliminés par 31 voix ; Leclerc éliminé par 30 voix ; Breton, Demangeat, Pascal et Poissonnier : éliminés par 29 voix ; Escalier, Gerhardt, Labulle : éliminés par 28 voix, Crépinet éliminé par 21 voix et Lheureux par 17 voix.

63. Voir Alice Thomine, *Émile Vaudremer 1829-1914, la rigueur de l'architecture publique*, Paris, 2004, Picard, 382 p.

64. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 33-40.

65. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 30 avril 1873, p. 58-66.

66. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Compte-rendu des opérations du jury chargé de juger le concours ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, *op. cit.*, p. 9.

67. Maurice Agulhon, « Le langage des façades », *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, *op. cit.*, p. 51-56.

68. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 1873, *op. cit.*, p. 37.

69. Pour développer sa façade, le Boccador avait dû englober le portail de la chapelle et lui faire enjambrer la rue du Martroi. La chapelle et la rue semblaient au spectateur de la place de Grève être contenues dans l'édifice.

70. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, *Reconstruction de l'Hôtel de Ville*, projet de Moyaux et Lafforgue.

71. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, n° 4, 30 avril 1873, p. 58.

72. « On voit l'homme qui a longtemps vécu à l'Hôtel de Ville et qui aussi avait étudié le projet chez M. Magne un an avant les autres concurrents ». *Ibid.*, p. 58.

73. « M. Crépinet a apporté une idée originale au concours [...] Il a eu une inspiration malheureuse en faisant un beffroi dans son Hôtel de Ville [...] a eu le tort de traiter le conseil municipal d'accessoire en le plaçant dans un coin. La richesse tapageuse du pavillon central a du style, mais c'est le style du bas-empire ». *Ibid.*, p. 60.

74. « Les souvenirs du passé et le sentiment artistique ouvrent à l'imagination un horizon nouveau et peuvent révéler une solution que l'on chercherait en vain dans une simple restauration, impuissante à donner satisfaction à l'esthétique et au programme, puisqu'elle ne reproduirait qu'une façade tronquée, privée de son soubassement et de ses proportions, et qu'elle perpétuerait ces étages entresolés impropres à l'installation salubre des bureaux ». Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20, *Projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville, Devis descriptif*, A. Magne, architecte.

75. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Compte-rendu des opérations du jury chargé de juger le concours ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, *op. cit.*, p. 10.

76. Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 19, *Concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, projet de M. Baltard.

77. « Ils ont restauré le Boccador, l'ont fait valoir et ressortir par une architecture tranquille qui se soude, sans y nuire, à l'architecture du XVI<sup>e</sup> siècle. Leur plan est remarquable. Il a de grandes cours latérales larges et spacieuses, qui donneraient autrement de l'air et de la lumière que les cours de l'ancien Hôtel de Ville. Le conseil municipal est très bien placé au fond de la cour centrale, à la place d'honneur [...] La partie du plan occupée par les services administratifs est parfaitement aménagée, celle du préfet est aussi très bien distribuée [...] Ce plan n'a pas produit d'effet sur le public, mais a captivé l'attention des vrais connaisseurs, et beaucoup ont dit qu'il serait autrement commode que celui de MM. Ballu et Deperthes ». Daniel Ramée, Ernest

Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, n° 4, 30 avril 1873, p. 58.

78. *Ibid.*, p. 62.

79. « Nous supposons donc que cette façade serait rétablie non pas seulement comme elle était avant l'incendie du 24 mai 1871, mais comme elle était à son époque la plus florissante, c'est-à-dire, au commencement du règne de Louis XIII [...] c'est-à-dire antérieure aux mutilations et aux destructions partielles opérées sous Louis XIV, des plombs ornés et des ajustements des combles ». Arch. de Paris, V.1M<sup>2</sup> 20, *Reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris, Devis descriptif et estimatif, Projet de concours de G. Davioud, architecte*, Paris, 30 janvier 1873, p. 4.

80. « Notre confrère a donné des variantes pour le sol, pour les baies : il y en a pour tous les goûts, de cintrées, de demi-cintrées, de circulaires et de carrées. M. Davioud prouve une fois de plus que le style c'est l'homme ». Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville de Paris », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 30 avril 1873, p. 59.

81. Jules Comte, « Concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville », *L'illustration*, n° 1568, *op. cit.*, p. 183.

82. Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, *Compte rendu des opérations du jury chargé de juger le concours ouvert pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris*, *op. cit.*, p. 7.

83. Henri Loyrette, « Le concours de 1873 », *Livre du centenaire de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, 1882-1892*, *op. cit.*, p. 46.

84. Jules Comte, « Concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville », *op. cit.*, p. 183.

85. Daniel Ramée, Ernest Bosc, « Concours de l'Hôtel de Ville », *Le Moniteur des architectes*, t. 7, 28 février 1873, p. 34.

86. B.E.B.A., Ms 744, *Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier*, *op. cit.*, lettre n° 38, 12 février 1873.

87. *Ibid.*

88. *Ibid.*

89. *Ibid.*

90. *Ibid.*

91. En 1872, Pascal prend la tête de l'atelier libre de Charles-Auguste Questel, qui avait été celui de Pierre Delespine, Guillaume Blouet et Jacques Gilbert.

92. Bibliothèque de l'École des beaux-arts, Ms 744, *Lettres de l'architecte Jean-Louis Pascal à Charles Garnier*, *op. cit.*, lettre n° 54, 8 février 1873.

## RÉSUMÉS

Jean-Louis Pascal est un jeune architecte de trente-cinq ans quand il se lance dans l'aventure du concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Désigné depuis 1871 comme inspecteur des travaux au Louvre, il est sous-employé par Hector Lefuel qui ne l'aime pas. Se trouvant dans un relatif désœuvrement, il tente sa chance dans ce concours au programme ambigu et aux exigences contradictoires. La majorité des projets primés ne respecteront pas une des exigences du concours qui était de se maintenir sur les anciennes substructions de l'Hôtel de Ville. On critiquera Pascal pour avoir réalisé un pastiche de la façade du Boccador – volonté cependant contenue dans le programme – tout en lui reprochant d'avoir noyé cette ancienne façade sous les motifs néo-renaissants.



Jean-Louis Pascal is a fifty-five years old architect when he tries to compete for the reconstruction of the Paris' *Hôtel de Ville*. In 1871, Pascal was appointed building control officer of the Louvre, and is at such underemployed by Hector Lefuel, who doesn't like him. So, being at a loose end, Pascal tries his luck in this competition whose program is equivocal and contradictory. Most of awarded projects did not respect one of the program's demand which was to reconstruct the *Hôtel de Ville* on the former foundations. Pascal was blamed for making a pastiche of the Boccador's *Hôtel de Ville*, which was, by the way, another program's demand, and, at the same time, he was criticized to have covered the façade with too many Renaissance patterns.

Im Alter von 35 Jahren entschloss sich der junge Architekt Jean-Louis Pascal, sich am Wettbewerb um den Wiederaufbau des Pariser Rathauses zu beteiligen. Seit 1871 zum Inspektor der Bauarbeiten am Louvre ernannt, wurde er dort von Hector Lefuel, der ihn nicht leiden konnte, einfach unterfordert. In diesem Zustand einer relativen beruflichen Inaktivität versuchte Pascal also sein Glück mit diesem Wettbewerb, dessen unklare Programm besonders widersprüchliche Anforderungen stellte. Die meisten prämierten Entwürfe hielten die Bedingung des Wettbewerbs nicht ein, nach der die Fundamente des früheren Rathauses beachtet werden sollten. Es wurde Pascal zweierlei vorgeworfen : einerseits ein Pasticcio der Fassade des Boccadoro entworfen zu haben – was dem gewünschten Programm doch entsprach – andererseits diese alte Fassade hinter Ornamenten im Neo- Renaissance Stil verdeckt zu haben.

## AUTEUR

### ANNE RICHARD-BAZIRE

Anne Richard-Bazire est docteur de l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philosophiques), diplômée en histoire de l'art et actuellement chargée du cours de synthèse de l'Histoire de l'architecture occidentale, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, à l'École du Louvre. Elle a rédigé différents articles : « L'escalier d'honneur de la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu », *Sites et Monuments*, n° 207, oct.-nov.-déc. 2009, p. 22-24 ; « La salle ovale », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 30, 2008, 96 p., p. 32-39 ;

Richard-Bazire, Anne

« La faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux par Jean-Louis Pascal (1876-1888 et 1902-1922) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 13, 2007, p. 105-120 ; « Le ministère de l'agriculture de la rue de Varenne par Emmanuel Brune

Brune, Emmanuel

, l'alliance de la science et de l'art », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 8, 2004,

p. 81-94 ; « Le parvis de Notre-Dame » et « Le square Jean XXIII », *Autour de Notre-Dame*, sous la dir. de Alain Erlande-Brandeburg, Jean-Michel Leniaud

Leniaud, Jean-Michel

, François Loyer

Loyer, François

, Christian Michel, Paris, D.A.A.V.P., 2003, 269 p., p. 240-242 et 243-245 ; « Les réalisations de Pascal » et « L'École des beaux-arts » avec Fabienne Doulat, *Les bibliothèques parisiennes, architecture et décor*, sous la dir. de Myriam Bacha et Christian Hottin, Paris, D.A.A.V.P., 2002, 272 p., p. 115-117 et 132-134 ; « Un siècle de réflexion sur la construction des bibliothèques », *Des palais pour les livres*, Labrouste

Labrouste, Henri

, *Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, sous la dir. de Jean-Michel Leniaud, Paris, éd. Maisonneuve & Larose, 2002, 189 p., p. 58-69 ; « Jean-Louis Pascal et la création de la salle des périodiques de la Bibliothèque nationale (1883-1936) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 1, 2001, p. 105-125. Elle a participé en 2001 au colloque international organisé par la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris : « Henri Labrouste et la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Histoire et actualité » et en 2009 au colloque : « Victor Laloux, un architecte dans sa ville » organisé par le conseil général d'Indre-et-Loire. Intervention : « Victor Laloux et Jean-Louis Pascal, deux grands chefs d'atelier à l'École des beaux-arts sous la troisième République ». Les actes du colloque paraîtront au dernier trimestre 2010. Adresse électronique : [annerichard-bazire@hotmail.com](mailto:annerichard-bazire@hotmail.com)